
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

Séance

28 septembre 2022

- 5 OCT. 2022

N° délibération

45/28-09-2022 Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de supprimer les régies comptables garderie, cantine, photocopies à compter du 01/10/2022

Vu le décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2008-227 du 05/03/2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15/11/1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu les articles R423-32-2 et R423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24/08/1995 instituant une régie de recettes auprès de la commune pour la perception des tickets de cantine et de grilles de garderie ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22/05/2003 instituant une régie de recettes auprès de la commune pour la perception des grilles d'impressions et de photocopies ;

Afin de faciliter les démarches administratives et avec la mise en place du paiement en ligne de ces régies, celles ont été regroupées en une seule nommée « régies communales » par délibération n° 34/09-06-2022.

Il y aurait donc lieu maintenant de clôturer ces anciennes régies, à savoir : cantine, garderie, photocopies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *Décide de la clôture des régies cantine, garderie et photocopies instituées auprès de la commune à compter du 01 octobre 2022.*
- *Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 5 OCT. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

Séance

28 septembre 2022

- 5 OCT. 2022

N° délibération

46/28-09-2022 Objet : Dissolution du CCAS à compter du 31/12/2022

Le Maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune

- Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de domiciliation.
- Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Considérant que la commune compte, au dernier recensement 1 448 habitants et risque de dépasser 1 500 habitants lors du prochain recensement,

- *Considérant que par la dissolution du CCAS, les membres extérieurs du comité d'administration ne seront plus représentés,*
- *Décide, par 11 voix contre et 3 abstentions de ne pas dissoudre le CCAS.*

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 5 OCT. 2022

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

28 septembre 2022

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 5 OCT. 2022

N° délibération

47/28-09-2022 Objet : Avis sur le projet de statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Par délibération de son conseil communautaire en date du 30/06/2022, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) a approuvé un projet de modification de ses statuts lui permettant de clarifier ses champs d'intervention vis-à-vis des communes membres, de sécuriser l'exercice de ses compétences, de rendre plus lisible son action auprès du public.

Ce projet a été notifié aux communes par courrier reçu le 7 juillet 2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, les communes disposent d'un délai de 3 mois à compter de cette notification pour se prononcer. A l'issue de cette consultation, si le projet est approuvé par une majorité qualifiée de communes (à savoir deux-tiers des communes représentant 50% de la population ou inversement), les statuts seront approuvés par arrêté préfectoral avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet des statuts modifiés de la CAPSO annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 3 voix contre et 11 abstentions

- *Emet un avis défavorable sur le projet de statuts modifiés de la CAPSO.*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 5 OCT. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

28 septembre 2022

N° délibération

48/28-09-2022 Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la nouvelle convention de médecine préventive avec le centre de gestion

La commune adhère au service de médecine préventive du centre de gestion pour le personnel communal.

Il y aurait lieu de renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de médecine préventive avec le Centre de Gestion.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 5 OCT. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

28 septembre 2022

N° délibération

49/28-09-2022 Objet : Modification du bail de location des terres communales de Madame DUMONT Marie-Cécile

Monsieur DUMONT Benoît succède à Madame DUMONT Marie-Cécile. C'est pourquoi il y aurait lieu de modifier le bail de location de la parcelle ZC 56 Les Rietz des Dimanches de 3ha51a50ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de louer la parcelle ZC 56 Les Rietz des Dimanches de 3ha51a50ca à compter du 1 décembre 2022 pour une durée de 9 ans à Monsieur DUMONT Benoît.
- Décide de louer dorénavant les parcelles communales à 6.5 quintaux l'hectare toutes charges comprises.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 5 OCT. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

28 septembre 2022

N° délibération

50/28-09-2022 Objet : Renouvellement du bail de location des terres communales de Monsieur SAISON Jean-Louis

Le bail de location des terres communales de Monsieur SAISON Jean-Louis arrive à échéance au 24 novembre 2023.

Il y aurait donc lieu de la renouveler pour une période de 9 ans à compter du 25 novembre 2023 avec un fermage de 6.5 quintaux l'hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de louer la parcelle ZH 51 de 71a51ca à compter du 25 novembre 2023 pour une durée de 9 ans à Monsieur SAISON Jean-Louis.
- Décide de louer dorénavant les parcelles communales à 6.5 quintaux l'hectare toutes charges comprises.

Le Maire

VASSEUR Jean-Paul

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 5 OCT. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

28 septembre 2022

N° délibération

51/28-09-2022 Objet : Renouvellement du bail de location des terres communales de Monsieur LEFEBVRE Hubert

Le bail de location des terres communales de Monsieur LEFEBVRE Hubert arrive à échéance au 24 novembre 2023.

Il y aurait donc lieu de la renouveler pour une période de 9 ans à compter du 25 novembre 2023 avec un fermage de 6.5 quintaux l'hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de louer les parcelles ci-dessous à Monsieur LEFEBVRE Hubert à compter du 25 novembre 2023 pour une durée de 9 ans :
 - o ZD 23 le Wesquedal de 1ha8a94ca
 - o ZC 47 Les dessous de la Longue Haie de 1ha11a55ca
- Décide de louer dorénavant les parcelles communales à 6.5 quintaux l'hectare toutes charges comprises

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 5 OCT. 2022

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

28 septembre 2022

N° délibération

52/28-09-2022 Objet : Renouvellement du bail de location des terres communales de Monsieur LEDUC Bruno

Le bail de location des terres communales de Monsieur LEDUC Bruno arrive à échéance au 24 novembre 2023.

Il y aurait donc lieu de la renouveler pour une période de 9 ans à compter du 25 novembre 2023 avec un fermage de 6.5 quintaux l'hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour (Monsieur LEDUC Bruno ne prend pas part au vote)

- Décide de louer les parcelles ci-dessous à Monsieur LEDUC Bruno à compter du 25 novembre 2023 pour une durée de 9 ans :
 - o ZI 1 Le Rietz Carnisien de 11ha13a20ca
 - o C1 Le Plat Rietz de 1ha81a10ca
 - o ZH51 Le Bois du Pendant de 91a13ca
- Décide de louer dorénavant les parcelles communales à 6.5 quintaux l'hectare toutes charges comprises

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 5 OCT. 2022

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

28 septembre 2022

N° délibération

53/28-09-2022 Objet : Demande de modification de l'itinéraire GR145

Les GR145, via Francigéna et GR128 empruntent la D225 après la Chapelle Saint-Louis pour rejoindre Tournehem-sur-la-Hem. Cette départementale est assez fréquentée et dangereuse pour les randonneurs.

Afin d'éviter la D225, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre Commission Sentiers et Itinéraires demande à emprunter le sentier PR labellisé « le Saint-Louis »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 contre

- Donne son accord pour que le CDRP62 balise et emprunte le sentier PR labellisé « le Saint-Louis » pour la randonnée « Via Francigéna »,
- Il sera demandé aux locataires du Bois du Parc de signaler les jours de chasse « chasse en cours » et un panneau demandant aux randonneurs de mettre un gilet jaune pour se signaler sera installé.

Le Maire

VASSEUR Jean-Paul

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 5 OCT. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

28 septembre 2022

N° délibération

54/28-09-2022 Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat avec une chanteuse pour le repas des aînés

La commission « fêtes et cérémonies » propose au conseil municipal de signer un contrat avec la chanteuse Isabelle MAILLARD pour l'animation du repas des aînés du 6 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la chanteuse MAILLARD Isabelle pour une animation lors du repas des aînés. Coût de la prestation : 310 € toutes charges comprises.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 5 OCT. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

28 septembre 2022

N° délibération

55/28-09-2022 Objet : Détermination du tarif pour les accompagnants au repas des aînés

Le repas des aînés sera préparé par Vincent Traiteur au prix de 30€ par personnes sans les boissons.

Les aînés peuvent être accompagnés à ce repas.

Il y aurait donc lieu de déterminer le tarif pour ces accompagnants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide d'appliquer un tarif de 40 € par accompagnants au repas des aînés.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 5 OCT. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

28 septembre 2022

N° délibération

56/28-09-2022 Objet : Autorisation de versement de la subvention du Conseil Départemental pour l'installation des abris de bus

2 abris de bus ont été installés Rue de l'Etang et Rue du Vieux Château. Afin de percevoir la subvention versée par le Conseil Départemental, il y aurait lieu d'accepter le versement de celle-ci.

Coût des travaux : 5 860 € HT Subvention : 2 750 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise le versement de la subvention du Conseil Départemental de 2 750 € pour l'installation des 2 abris de bus.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 5 OCT. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 22 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), BAL Honorine (pouvoir donné à BAL Julien), excusés et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

28 septembre 2022

N° délibération

57/28-09-2022 Objet : Autorisation de versement de la subvention du Conseil Départemental pour l'installation de la défense incendie

Une trappe d'aspiration a été installée sur le pont de Guémy. Afin de percevoir la subvention versée par le Conseil Départemental, il y aurait lieu d'accepter le versement de celle-ci.

Coût des travaux : 914.40 € HT Subvention : 366 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise le versement de la subvention du Conseil Départemental de 366 € pour l'installation de la défense incendie.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 5 OCT. 2022

